Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260713-2026DM22-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin — Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL D'ILLUMINATION

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

VU le devis de l'entreprise Blachere Illumination ;

CONSIDÉRANT que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation, la société BLACHERE ILLUMINATION, a présenté l'offre techniquement la plus avantageuse pour un montant de **16 478.10 € HT** soit **19 773.72 € TTC**.

La présente décision vise donc à attribuer le marché de fourniture de matériel d'illumination pour un montant de **16 478.10 € HT** soit **19 773.72 € TTC** à la société BLACHERE ILLUMINATION.

D E C I D E

Article 1er – D'ATTRIBUER un marché de fourniture de matériel d'Illumination à la société BLACHERE ILLUMINATIONS domiciliée 22 allée des Bourguignons 84 400 APT FRANCE, pour un montant de **16 478.10 € HT** soit **19 773.72 € TTC**.

Article 2 **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de procéder à la signature du marché et de la notifier à l'entreprise BLACHERE ILLUMINATIONS.

Décision du maire n° 22

Barr, le 07 juillet 2026

Nathalie KALTENBACH
Maire de Barr

MAIRIE de la VILLE de BARR
Bas-Rhin